

Le professeur Didier Raoult poursuivi par l'ordre des médecins

L'ordre, qui a pris en compte la plainte d'une société scientifique, peut prononcer des sanctions allant jusqu'à la radiation. Me Fabrice Di Vizio, défenseur du célèbre professeur, évoque «l'acharnement d'une frange radicale de médecins».

Par **Luc Lenoir**

Publié il y a 4 heures, mis à jour il y a 3 heures



Le professeur Didier Raoult. *Christophe SIMON / AFP*

Une section disciplinaire de l'Ordre des médecins va convoquer le professeur Didier Raoult dans le cadre d'une plainte lancée en septembre dernier par la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), a-t-on appris ce jeudi.

En septembre, *Le Figaro* avait révélé l'existence de cette plainte contre le populaire médecin, dans laquelle les signataires estimaient que le scientifique avait enfreint neuf articles du code de déontologie médicale. Selon *Le Parisien*, la société savante reprocherait notamment au professeur Raoult d'avoir délivré son traitement basé sur l'hydroxychloroquine sans donnée scientifique «*clairement établie à ce sujet, et en infraction avec les recommandations des autorités de santé*», évoquant la prescription par le professeur de «*thérapeutiques et associations médicamenteuses non éprouvées, au minimum inefficaces, au pire dangereuses*».

» **À VOIR AUSSI** - Pourquoi Didier Raoult séduit-il autant de monde ?

Les plaignants reprocheraient également à Didier Raoult ses prises de position «*très tranchées*», qui auraient nui «*au message de prévention et de santé publique*». Parmi les accusations, une «*violation de la confraternité*», la diffusion d'informations «*erronées*» au public, exposé «*à un risque injustifié*». Toujours selon *Le Parisien*, le dossier accuse le professeur de «*charlatanisme*». La plainte a été transmise par le Conseil départemental de l'ordre dans les Bouches-du-Rhône à la section disciplinaire régionale de PACA. Celle-ci dispose de six mois pour statuer.

Pour l'avocat de Didier Raoult, «*c'est son calme et sa résolution que ses ennemis ne supportent pas*»

Joint par *Le Figaro*, Me Di Vizio, avocat de Didier Raoult, se déclare serein devant une plainte lancée «*par une frange radicale de la profession, qui s'acharne sur lui*». «*Tout cela a dépassé le champ du rationnel. Nous allons nous battre en droit, pour expliquer le*

comportement du professeur depuis le début de la crise», projette l'avocat, pour qui «le respect des règles du code de déontologie par Didier Raoult est évidemment total».

Le spécialiste de droit médical défend l'activisme et la résolution de son client. *«Didier Raoult a obtenu des résultats extraordinaires. Il s'est démené, sur son traitement mais aussi sur les tests, au moment où d'autres médecins entretenaient la psychose, ne recevaient pas les patients... Ce qu'ils ne supportent pas, c'est son attitude calme dans ce moment difficile»,* souligne Fabrice Di Vizio, qui se dit par ailleurs *«stupéfait, en tant qu'avocat de médecin, de voir la frilosité, la nervosité de certains. Didier Raoult subit des menaces de mort, des injures tous les jours de la part de médecins. J'en reçois également. C'est le fait de minoritaires, mais pourquoi l'Ordre n'agit-il pas contre ces gens?»,* s'interroge-t-il.

Concernant les critiques sur l'attitude médiatique du célèbre professeur (qui font partie des motifs de la plainte), l'avocat contre-attaque : *«Faisons le compte des plateaux télé qui ont accueilli scientifiques et médecins violemment opposés à Raoult!».* L'action traduirait-elle alors une forme de jalousie professionnelle? *«Nous sommes en France»,* ironise l'avocat : *«Je vois depuis de nombreuses années des médecins brillants s'expatrier, disant combien la situation est insupportable en France, avec ces poursuites pour tout et n'importe quoi»,* en lieu et place de débats scientifiques constructifs.

Le landerneau médical français connaît de profondes divisions sur la question du traitement délivré par le professeur, et son action globale dans la crise du Covid-19. Dans une tribune publiée par *Le Figaro*, près de 200 médecins et scientifiques avaient ainsi pris la défense du

Docteur Raoult en réponse à la plainte de la SPILF. «*Rien ne justifie cette obstination à démolir, pour le principe, ce chercheur*», déclaraient notamment les signataires.